



## Procès-Verbal du Conseil Municipal

*Séance du mardi 21 janvier 2025*

Par suite d'une convocation en date du 17 janvier 2025, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, le mardi 21 janvier 2025 à 19h00, sous la présidence de Sylvie TARAGON, Maire.

**Présents :** Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.

**Pouvoirs :** Jean-François REVILLOUD à Joffrey DUBOC, Hervé BOUËDEC à Éric SOGNO-LINA, Audrey VALLEZ à Sylvie TARAGON.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

---

Muriel FAVRE est nommée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ♦ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2024**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

### ♦ **Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire**

➤ Remplacement de deux chaudières à gaz par des chaudières électriques à l'ancienne mairie d'Arcine pour un montant de 14'000 € TTC.

➤ Recours à un prestataire extérieur pour le déneigement avec une astreinte de 1'500 €/mois et 50 €/h.

Yves LEGER fait remarquer que celui-ci roule vite et a abîmé des accotements. Madame le Maire fera remonter cette observation.

➤ Remplacement du chauffe-eau à la Maison Pour Tous et réparation des dégâts occasionnés par la fuite pour les montants respectifs de 2'500 et 2'000 € TTC.

➤ Abattage d'arbres morts à Arcine pour un montant de 1'800 € TTC.

**1. Convention avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG 74) de mise à disposition d'agents – DEL 2025 01**

Pour pallier à l'absence de la secrétaire comptable, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de mise à disposition d'un agent du CDG 74.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, autorise Madame le Maire à recourir au service de mise à disposition d'agents du CDG 74 chaque fois que cela s'avérera nécessaire.

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Joffrey DUBOC (avec le pouvoir de Jean-François REVILLOUD), Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir d'Hervé BOUÉDEC).
Abstention	
Contre	

**2. Convention avec le CDG 74 de mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) - DEL 2025 02**

Pour faire suite au premier point, le Conseil Municipal doit également se prononcer sur la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) du CDG 74 qui sera rémunéré(e) au forfait à la ½ journée ou à la journée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité et à main levée, approuve cette proposition.

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Joffrey DUBOC (avec le pouvoir de Jean-François REVILLOUD), Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir d'Hervé BOUÉDEC).
Abstention	
Contre	

**3. Dépenses d'investissement 2025 : crédits autorisés – DEL 2025 03**

Madame le Maire rappelle que le CGTC (Code général des Collectivités Territoriales) permet de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Elle propose, comme chaque année, de recourir à cette possibilité compte tenu des sommes à régler dans l'attente du vote des budgets 2025.

Les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2025 lors de leur adoption.

Madame le Maire rappelle que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget général 2024 pour le chapitre 21 s'élève à 1'785'773.99 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire application de l'article L1612-1 à hauteur maximale de : 446'443.50 €, soit 25% de 1'785'773.99 € pour le chapitre 21.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

2111 – Terrains nus	47'075.00 €
2117 - Bois, forêts	1'310.00 €
2151 - Réseaux de Voirie	205'378.00 €
21848 – Mobilier	12'500.00 €

Soit un total de 266'263.00 € (inférieur au plafond autorisé de 446'443.50 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Madame le maire exposées ci-dessus.

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Joffrey DUBOC (avec le pouvoir de Jean-François REVILLOUD), Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir d'Hervé BOUÉDEC).
Abstention	
Contre	

#### **4. Éclairage public : 2<sup>ème</sup> tranche des travaux – DEL 2025 04**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce point a dû être retiré de l'ordre du jour de la réunion précédente en raison de l'absence du plan de financement des travaux.

Dans un souci de rapidité d'exécution du marché d'appel d'offre pour la suite des, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de regrouper les deux dernières tranches restantes.

Après avoir pris connaissance du plan de financement des travaux de rénovation et de mise en conformité de l'éclairage public, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver la répartition financière suivante :

- montant global TTC :	185'850.30 €
- participation financière communale TTC :	107'237.72 €
- frais généraux à la charge de la commune TTC :	5'575.51 €

Le reste étant à la charge du Syane.

Elle précise que l'entreprise Bouygues a été retenue pour les travaux qui devraient commencer courant mars dès réception par l'entreprise des fournitures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité et à main levée, approuve cette proposition.

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Joffrey DUBOC (avec le pouvoir de Jean-François REVILLOUD), Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir d'Hervé BOUÉDEC).
Abstention	
Contre	

## **5. Réforme redevances eau potable 2025 - DEL 2025 05**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la loi de Finances 2024 qui a instauré 3 nouvelles redevances pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau.

A compter de 2025, l'Agence de l'Eau Auvergne-Rhône-Alpes applique les redevances suivantes :

- consommation d'eau potable,
- performance des réseaux d'eau potable,
- performance des systèmes d'assainissement collectif.

Elle précise que ces redevances se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte, et que la commune n'est concernée que par l'eau potable, l'assainissement étant facturé par la CCUR (Communauté de Communes Usse et Rhône).

Madame le Maire précise que l'Agence de l'Eau Auvergne-Rhône-Alpes a fixé la redevance sur la consommation d'eau potable au taux de 0,43 €/m<sup>3</sup>. Au niveau de la facture, ce taux apparaîtra dans la rubrique « organismes publics » sous le libellé « redevance sur la consommation d'eau potable ».

La collectivité est également redevable de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable qu'elle doit répercuter sur la facture des abonnés. Cette répercussion prend la forme d'un supplément de prix, aussi appelé « contre-valeur », facturé 0,01 €/m<sup>3</sup>.

Après avoir précisé que le montant des redevances passe maintenant de 0,29€/m<sup>3</sup> à 0,44€/m<sup>3</sup>, Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à délibérer sur ces nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité et à main levée, approuve ces nouveaux tarifs.

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Joffrey DUBOC (avec le pouvoir de Jean-François REVILLOUD), Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir d'Hervé BOUËDEC).
Abstention	
Contre	

## **6. CCAS : subvention 2025 – DEL 2025 06**

Madame le Maire rappelle que le budget général abonde le budget du CCAS chaque année. La subvention votée en 2024 s'élevait à 15000.00 €.

Elle propose de reconduire cette somme sur le budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette subvention.

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Joffrey DUBOC (avec le pouvoir de Jean-François REVILLOUD), Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir d'Hervé BOUËDEC).
Abstention	
Contre	

## 7. Mayotte : appel aux dons

Madame le Maire relaie l'appel aux dons de l'Association des Maires de France aux communes et intercommunalités suite aux conséquences effroyables du cyclone Chido à Mayotte.

Elle précise que la CCUR a fait une promesse de dons de 1'000 € et le Département de la Haute-Savoie de 50'000 €.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal pense que cette aide financière est du ressort de l'état et ne souhaitent pas verser de don.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette la proposition.

Pour	
Abstention	
Contre	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Joffrey DUBOC (avec le pouvoir de Jean-François REVILLOUD), Muriel FAVRE, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA (avec le pouvoir d'Hervé BOUËDEC).

## ♦ Informations et questions diverses

- **Vogue** : En vue de l'organisation de la Vogue les 25, 26 et 27 avril 2025, une réunion est organisée en mairie lundi 27 janvier à 18h00 en présence d'élus, de membres du Comité des Fêtes et des forains.
- **Modification simplifiée n°3 du PLUi de la Semine** : la fin de la concertation est ce jour, mardi 17 janvier. Aucunes remarques n'ont été apposées sur le registre de la commune. Elle sera présentée au prochain Conseil Communautaire pour vote le 11 février 2025.
- **Agglomération Semine** : Afin de renforcer la sécurité des usagers sur les routes départementales au niveau de la Croisée, les Maires des 2 communes limitrophes, Chêne-en-Semine et Clarafond-Arcine, ont demandé aux services du Département que le secteur de la Semine soit considéré comme une agglomération. Cela permettra notamment de réglementer la vitesse à 50 km/h.
- **Élagage** : La Région Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec Orange, a organisé un webinaire sur « l'élagage, un incontournable pour la qualité de service et la sécurité des réseaux ». Pour rappel, les propriétaires de terrain ont la responsabilité de l'entretien des plantations, haies et arbres situés à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres. Dans cette démarche, Orange accompagne les collectivités.

Arrivée de Virginie KOCH à 19h40.

- **Frelons asiatiques** : la CCUR a signé une convention avec le GDS (Groupement de Défense Sanitaire des Savoie) pour la prise en charge financière de l'enlèvement des nids de frelons asiatiques. En cas de suspicion de la présence d'un nid qui peut se trouver en hauteur mais aussi à terre, la plateforme <https://frelonsasiatiques.fr> permet à toute personne d'effectuer un signalement précis du lieu de découverte.  
**Plantation d'un chêne** : A l'initiative d'un parent d'élève, un chêne va être planté sur une parcelle communale par des élèves de l'école. Madame le Maire propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de financer l'achat de l'arbre pour un montant de 400 € environ.

- **Courrier d'une administrée** : Une habitante de la commune se plaint de l'abattage d'arbres à proximité de l'école. Madame le Maire précise que d'une part les arbres coupés se situent sur une parcelle privée, et que d'autre part, ils sont malades et représentent donc un danger s'ils venaient à tomber. Ils seront remplacés par des essences locales plus résistantes.
- **Mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes** : Une complémentaire santé est proposée aux habitants de la Région par des mutuelles partenaires. Informations : [auvergnerhonealpes.fr](http://auvergnerhonealpes.fr) / 04 2800 2800.
- **ATMB** : La construction d'un bassin multifonction au Crêt du Feu va débiter semaine 5. L'entreprise SOCCO est en charge des travaux. Le chemin du Crêt du Feu sera fermé à la circulation du 27 janvier au 21 mars 2025 et une déviation sera mise en place.
- **Pont de Peillonex** : le pont entre Peillonex et Vanzy est endommagé. Éric SOGNO-LINA demande s'il fait partie d'un itinéraire de randonnée du SIV, auquel cas son entretien serait de leur ressort. Virginie MIANI posera la question à la prochaine réunion du syndicat.
- **SIV (Syndicat Intercommunal du Vuache)** :
  - o Dans le cadre de la préparation du futur Schéma Directeur de la randonnée, un représentant du SIV propose un rendez-vous pour recueillir les orientations souhaitées par les élus. Les membres intéressés participeront à cette rencontre.
  - o André QUILLOT a remarqué que suite au passage du SIV pour le nettoyage de parcelles, les ronces et branchages ont bouché le fossé. Virginie MIANI fera remonter ces remarques lors de la prochaine réunion du SIV.
  - o Virginie MIANI déplore la baisse des moyens financiers du syndicat qui s'explique en partie par le fait que le Département ne subventionne plus les dépenses de fonctionnement mais seulement celles d'investissement.
- **Courrier d'une administrée** : Madame le Maire fait part des doléances d'une administrée concernant le débordement d'eaux pluviales et la dégradation d'un mur en pierre près de son domicile. Un adjoint s'est rendu sur place pour constater. La commune va faire le nécessaire pour le curage des fossés et le débouchage d'un tuyau. Concernant le mur, il est nécessaire d'en définir la propriété.
- **Trottoirs du centre bourg** : Madame le Maire informe le Conseil que le cabinet en charge de l'élaboration des actes administratifs pour les achats des trottoirs a pris du retard dans la rédaction des actes, c'est pourquoi certains administrés n'ont pas encore été indemnisés. La commune s'excuse pour ce contre-temps indépendant de sa volonté.
- **Commission urbanisme** : Anne-Laure GUILLET informe l'assemblée qu'une réunion est prévue mardi 28 février 2025 à 18h30.
- **Tennis** : Le Tennis Club de la Semine a sollicité la commune pour entreprendre des travaux sur l'un des cours : changement du grillage, de la porte, changement ou nettoyage du revêtement, marquage des lignes. Laurie FALCONNIER pense que le grillage existant n'est pas assez résistant. Éric SOGNO-LINA propose d'installer un grillage muni d'un système qui empêche de la soulever. Après discussion les élus acceptent le changement du grillage et l'installation d'une porte sécurisée. Ils pensent que le revêtement n'est pas à changer et proposent que le nettoyage ainsi que le marquage soient réalisés par les membres de l'association avec l'aide de l'agent technique communal. Anne-Laure GUILLET précise que l'association a besoin de cette réfection pour l'organisation des tournois. Elle se charge de demander les devis en fonction des remarques faites.
- **Agorespace** : Les filets des buts étant endommagés, Éric SOGNO-LINA propose d'installer des buts en métal comme déjà utilisés dans d'autres communes. Des devis seront demandés.
- **Full Moon Party** : cet évènement aura lieu le samedi 15 février 2025. Le parking de la grande salle des fêtes ne sera pas accessible du jeudi 13 à 9h30 au lundi 17 février à 15h00. Un courrier d'information sera transmis au personnel de l'école, aux parents d'élèves et à la CCUR service transport scolaire.

- **Bois du gros chêne** : Anne-Laure GUILLET et Virginie MIANI font part de l'étonnement d'un administré qui n'a pas été recontacté pour l'achat du bois. Madame le Maire précise que le bois a été attribué à la personne qui lui avait demandé en premier et qui de plus pouvait l'évacuer dans un bref délai.
- **Octobre rose** : Laurie FALCONNIER informe le Conseil Municipal de la remise d'un don de 1'443 € à la ligue des Savoie contre le cancer du sein suite à la marche rose.
- **Eau potable** : Yves LEGER rappelle le problème de pression rencontré par certains habitants de Quincy. Il est moindre en hiver mais n'est pas résolu. Madame le Maire relancera le SMEBS qui a fait des recherches à ce sujet.
- **Chute d'arbres** : Éric SOGNO-LINA fait remonter la remarque d'Hervé BOUËDEC sur le fait que des arbres tombent régulièrement sur la route de Peillonex et entraînent des coupures des fils. Madame le Maire regrette ces incidents qui se produisent sur toute la commune et rappelle que les propriétaires ont l'obligation d'entretenir les haies et d'élaguer les arbres.
- **Carrefour avec feux tricolores** (rue de la Mairie / route du Crêt du Feu / route des Marquisats / chemin de l'Oratoire) : les bandes d'arrêt de ce carrefour sont positionnées devant les feux tricolores. Les voitures arrêtées empêchent certains véhicules comme le car scolaire ou les poids lourds de tourner. Les élus vont demander au Département et à l'entreprise en charge des travaux de sécurisation si l'arrêt des véhicules peut être décalé plus en amont du feu tricolore.
- **Incivilité** : les élus déplorent l'incivilité de certains administrés qui laissent déféquer leurs chiens n'importe où et ne ramassent pas. Les bas-côtés, les propriétés privées, les aires de jeux, etc, ne sont pas prévues à cet effet.
- **ZAC 3** : Certains membres de l'assemblée souhaitent connaître l'avancée des projets sur la ZAC 3 située sur Clarafond-Arcine. Madame le Maire rappelle que ceux-ci sont confidentiels tant que les demandes d'urbanisme ne sont pas validées. Un point est fait sur les projets connus lors de la séance.
- **O'Deli'sa** : André QUILLOT rapporte la demande des gérants de l'épicerie/restaurant qui souhaitent la pose de panneaux indicatifs à la Croisée. Madame le Maire précise que cette autorisation relève de la commune de Chêne-en-Semine, commune d'implantation des panneaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et lève la séance à 20h40.

La secrétaire de séance,  
Muriel FAVRE

Le Maire,  
Sylvie TARAGON